



RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01525
Numéro SIREN : 403 582 646
Nom ou dénomination : "DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE" PAR ABREVIATION
"DMA - ASC"

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2014 sous le numéro de dépôt 16059

« DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE »

« D M A - A S C »

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €

Siège social : Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin

78290 CROISSY SUR SEINE 78290

403 582 646 RCS VERSAILLES

16059

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE n° de
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2013**



n° de
gestion

21 OCT. 2014

L'an deux mil treize,

Le jeudi vingt-six septembre, à onze heures,

Au siège social

n° de
facture

Quinby

n° de
chrono

La société "SAS DMA ARMATURES", Société par actions simplifiée au capital de 3.507.000 € dont le siège social est Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin - 78290 CROISSY SUR SEINE, immatriculée sous le n° 325 147 460 R.C.S. VERSAILLES, représentée par son Directeur Général, Monsieur Richard AUBRY,

Associée unique de la société " DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE " - "D M A - A S C ", propriétaire de 5.000 actions de 200 € chacune,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

PREMIERE DECISION

Les mandats de Monsieur Robert PELOYE, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Guy de LA TOUR D'ARTAISE, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration et Monsieur Robert PELOYE, commissaire aux comptes titulaire, ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux comptes, l'associé unique décide :

- de renouveler le mandat de :

Monsieur Guy de LA TOUR D'ARTAISE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

- et de nommer :

la société « PELOYE ASSOCIES » - 1 rue de Courcelles à PARIS 75008, commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de six exercices, jusqu'à ce qu'il soit statué sur les comptes de l'exercice clos en 2018.

L'associé unique reconnaît avoir eu connaissance du fait que les Commissaires aux comptes ne sont intervenus dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les Sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a small loop at the top, positioned centrally on the page.